

LES FICHES PRATIQUES



Éco-conception et emballages

Le Conseil National de l'Emballage a réalisé une fiche pratique à destination de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage afin de faciliter la mise en œuvre de l'éco-conception des produits emballés.

152 000

emplois directs⁽¹⁾

24 milliards €

de chiffre d'affaires⁽¹⁾

2,9 %

des brevets déposés⁽¹⁾

67 %⁽²⁾

taux de recyclage total⁽³⁾ des emballages

1,6 %⁽²⁾

du poids des déchets nationaux

Sources : ⁽¹⁾Conseil National de l'Emballage 2011

⁽²⁾ADEME ⁽³⁾hors palettes bois

%

CHIFFRES



Le Conseil National de l'Emballage souhaite **promouvoir et accompagner l'éco-conception** des produits et de leurs emballages tout au long de la chaîne de valeur.

La démarche doit s'appliquer sur l'**intégralité du cycle de vie** du couple produit/emballage, en **améliorant la performance** environnementale globale, tout en conservant le même **service rendu** à l'utilisateur.



RECOMMANDATIONS

- ▶ **Agir** pour un moindre impact environnemental des produits emballés.
- ▶ **Être source d'optimisation** des coûts des matériaux, des emballages et des transports associés.
- ▶ **Anticiper** toute évolution réglementaire.
- ▶ **S'approprier** l'environnement comme un levier de management interne dans les processus d'innovation et de créativité dans les entreprises.
- ▶ **Donner du sens** en apportant une valeur d'image positive de l'entreprise dans la société dès lors que la démarche est sincère et robuste : en faire une **vraie source de différenciation** dans un univers concurrentiel, recruter ainsi de nouveaux clients et capter de nouveaux marchés.



ENJEUX

Réglementation :

- ▶ La Directive européenne 94/62/CE, modifiée par la Directive 2004/12/CE ;
- ▶ Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : directive 75/442/CEE de 1975 et repris dans la Directive 2008/98/CE ;
- ▶ Le Code de l'Environnement Article L541-1 ;
- ▶ La loi de programmation n° 2009-967 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;
- ▶ La loi N° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement.

Normes :

- ▶ ISO/TR 14062 ;
- ▶ NF EN 13 427 et NF EN 13428 à NF EN 13432.



RÉFÉRENCES

Les six points clés d'une éco-conception réussie :



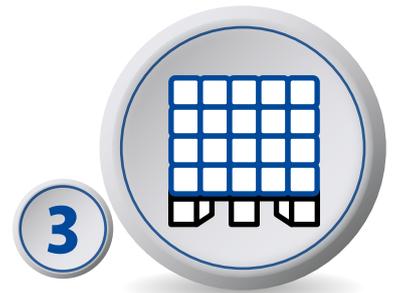
1 Intégrer dès le début l'ensemble des acteurs internes et externes concernés par le produit :

- ▶ Designers ;
- ▶ Industriels du conditionnement ;
- ▶ Supply-chain ;
- ▶ Achats / développement / Recherche & Développement / Marketing, etc.



2 Intégrer l'usage par le consommateur :

- ▶ Taux de restitution ;
- ▶ Monodose / multidoses / etc. ;
- ▶ Ouverture / fermeture ;
- ▶ Information visible et lisible.



3 Raisonner sur le système complet d'emballage afin d'éviter tout transfert d'impact :

- ▶ Emballages de toute matière achetée constituant le produit emballé ;
- ▶ Emballage primaire / secondaire / tertiaire du produit.



4 Optimiser le poids et/ou le volume d'emballage pour une valeur d'usage définie du produit :

- ▶ Intégrer l'ensemble des paramètres de livraison et de distribution du produit au long de sa vie ;
- ▶ Prévenir les impacts environnementaux ;
- ▶ Limiter les conditionnements de composants de produits, de matériaux d'emballages et d'emballages livrés vides.



5 Optimiser l'utilisation des ressources lors de la production des emballages :

- ▶ Optimiser la fabrication des emballages : adéquation capacité machine et format ou type de matériau, longueur de série, type d'impression, chutes de fabrication, etc. ;
- ▶ Utiliser, dès lors que cela est techniquement et économiquement possible, les matières premières recyclées.



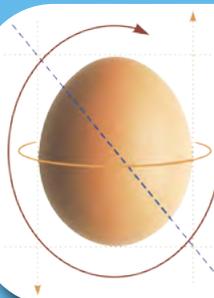
6 Prendre en compte la fin de vie des emballages :

- ▶ Faciliter le désassemblage des composants/éléments constitués de matériaux différents d'emballages usagés en vue de leur tri et de leur valorisation ;
- ▶ Veiller à ce que l'emballage après usage soit recyclable et effectivement recyclé.



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2014/01/84_0.pdf



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

71 avenue Victor Hugo 75116 Paris
Tel : +33 1 53 64 80 30 - Fax : +33 1 45 01 75 16
E-mail : c.n.e@wanadoo.fr
www.conseil-emballage.org



Avec le soutien technique et financier de